



Nations Unies

# Conseil de sécurité

## CS/9786

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil de sécurité

6216<sup>e</sup> séance – matin & après-midi

**EN DÉPIT DES MESURES PRISES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA PROTECTION DES CIVILS,  
IL SUBSISTE « UN FOSSÉ ENTRE RHÉTORIQUE ET ACTION SUR LE TERRAIN », SELON LES  
ORATEURS**

**Par sa résolution 1894, le Conseil engage instamment les parties à un conflit à prendre « toutes mesures nécessaires pour respecter et protéger la population civile »**

Dix ans après sa première résolution relative à la protection des civils en période de conflits armés\*, le Conseil de sécurité a adopté aujourd'hui à l'unanimité la résolution 1894 (2009) par laquelle il « exige que les parties à un conflit armé se conforment strictement aux obligations que leur imposent le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés et appliquent toutes ses décisions en la matière ». Le Conseil les engage instamment à prendre « toutes les mesures nécessaires pour respecter et protéger la population civile et répondre à ses besoins essentiels ».

/...

Il est également essentiel de lutter contre l'impunité dont jouissent trop souvent les auteurs de crimes envers les civils, ont déclaré de nombreux représentants. Plusieurs, dont celui de la Suède, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, ont demandé que tous les États adhèrent au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En outre, la lutte contre l'impunité ne saurait être sélective, ont déclaré des intervenants dans le sillage de la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme. À cet égard, la situation au Moyen-Orient et le « rapport Goldstone » ont été amplement évoqués, notamment par l'observateur de la Palestine et les délégations d'États arabes.

/...

### Déclarations

/...

M. ABDURRAHMAN MOHAMED SHALGRAM (Jamahiriya arabe libyenne) a relevé qu'en dépit des normes internationales établies en matière de protection des civils, les résultats réels sont encore insuffisants et créent une grande frustration. Le nombre de victimes de conflits armés, y compris les populations dans les territoires sous occupation étrangère, ne diminue pas, a-t-il ajouté. « Nous continuons de vivre dans un monde où les États ciblent sciemment les innocents et appliquent des stratégies qui aboutissent à des tueries de civils », s'est-il indigné. Il a stigmatisé les attaques menées « au prétexte de la lutte contre le terrorisme et de la légitime défense qui portent atteinte au droit international humanitaire et au droit à la vie tout court ». « Le peuple de Palestine souffre toujours des traitements les plus cruels, et Gaza, avec un million et demi de civils qui n'ont même pas accès à l'assistance

humanitaire, y compris celle supervisée par les Nations Unies qui n'arrive jamais à temps, endure un blocus sans précédent dans l'histoire de l'humanité », a poursuivi le représentant.

Revenant sur les hostilités de l'hiver dernier, M. Shalgram a déclaré qu'Israël avait usé de tous les moyens de destruction massive contre des écoles et des infrastructures civiles. « Les résultats de ces opérations sont connus de tous et figurent en bonne place dans des rapports internationaux dont on ne peut douter de la crédibilité », a-t-il dit. « Comment se fait-il alors que le Conseil de sécurité ne poursuit toujours pas les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité décrits dans le rapport du juge Goldstone, dont les recommandations ont été adoptées par l'Assemblée générale? », a demandé le représentant. Il a souhaité que l'appui de certains pays à Israël n'empêche pas le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités pour qu'Israël réponde « enfin de ses actes odieux ». Le représentant a par ailleurs demandé que la protection des civils soit examinée de manière globale en mettant l'accent sur la prévention. « Lorsque le Conseil agit, a-t-il conclu, ses actions doivent être équilibrées et transparentes, la politique de « deux poids deux mesures » ne devant pas s'appliquer dans le contexte des conflits armés. »

Mme ROSEMARY A. DICARLO (États-Unis) a estimé que la résolution 1894 « vient renforcer une décennie d'efforts » pour protéger les civils dans les conflits armés. Elle a rendu hommage au travail des agents de l'ONU dans différentes missions, estimant qu'ils avaient contribué à sauver des vies dans de nombreuses missions. Toutefois, dans de nombreux lieux, des civils demeurent la cible, a ajouté la représentante, qui a cité la République démocratique du Congo (RDC), le Darfour, le Sud-Soudan, la Somalie, l'Iraq et l'Afghanistan, tandis que « les peuples israélien et palestinien continuent de souffrir du conflit israélo-arabe ». Elle a aussi fait remarquer que les membres de « groupes non étatiques terroristes » ignorent le droit international et que, souvent, les États ne disposent pas des moyens de le faire respecter.

/...

M. MAGED A. ABDELAZIZ (Égypte) ... Il a conclu en appelant le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour contraindre Israël, « Puissance occupante » qui agit en violation du droit international humanitaire, à respecter les Conventions de Genève.

/...

M. SALEM MUBARAK SHAFI AL-SHAFI (Qatar) a déclaré que la région du Moyen-Orient était toujours le témoin de conflits armés où les civils sont les premières victimes. Il a notamment évoqué le sort des Palestiniens qui, quel que soit l'état des négociations sur le conflit israélo-arabe, voient toujours niés leurs droits par les autorités israéliennes. Le représentant a mis l'accent sur les hostilités à Gaza de l'hiver dernier, où, a-t-il dit, les civils ont été sciemment pris pour cible.

Le représentant a ajouté que le rapport Goldstone avait clairement établi les graves violations du droit international et des droits de l'homme commises par Israël, en particulier la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils vivant sous occupation étrangère. Le représentant a exhorté le Conseil de sécurité à faire de la question du droit à l'éducation dans les zones les plus affectées par les conflits armés une priorité; cette question devant être, selon lui, incluse dans les futures délibérations du Conseil.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a salué l'étude conjointe du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « en particulier les études de cas sur le Soudan, la Côte d'Ivoire, le Darfour et la République démocratique du Congo », estimant que la clarté des mandats et une bonne compréhension des menaces envers les civils permettront au Conseil de sécurité et aux forces qu'il déploie d'agir plus efficacement. Au-delà de cette étude, de nombreuses questions relatives à la protection des civils restent sans réponse, a poursuivi la représentante. Mentionnant les « conflits asymétriques » qui imposent un lourd tribut aux civils, elle a affirmé que le présent débat ne pouvait ignorer la réalité du terrorisme. C'est une réalité dans laquelle les terroristes jettent intentionnellement les civils dans des conflits armés et les utilisent comme boucliers, a-t-elle affirmé. Elle a également accusé les « terroristes » de lancer des attaques à partir de régions fortement

peuplées et de construire des infrastructures militaires dans des villages civils. Elle a ensuite cité plusieurs cas à l'appui de ses propos, accusant notamment le Hamas mais aussi l'Iran, « le plus grand État terroriste de la région ».

À la lumière de cette réalité, Israël, « État démocratique respectant pleinement ses engagements internationaux, cherche à protéger les civils tout en poursuivant les terroristes », a affirmé la représentante. Elle a cité diverses « mesures extraordinaires » prises par Israël dans le cadre de l'opération « plomb durci », comme la distribution par voie aérienne de tracts ou les appels téléphoniques pour avertir les civils de l'imminence d'attaques « afin qu'ils puissent trouver refuge ailleurs ». L'armée israélienne a fait « davantage pour protéger les droits des civils dans une zone de combat que toute autre armée dans l'histoire des conflits », a affirmé Mme Shalev. « Nous ne devons pas laisser le terrorisme transformer les civils en victimes », a-t-elle conclu.

/...

M. AHMED ABDULRAHMAN AL-JARMAN (Émirats arabes unis) ... À cet égard, la résolution adoptée par l'Assemblée générale sur les crimes commis par Israël dans la bande de Gaza, l'hiver dernier, devrait permettre que justice soit rendue, a-t-il estimé, ajoutant que le Conseil de sécurité devait assumer ses responsabilités à cette fin.

/...

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, s'est rallié à la déclaration faite par l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés. Il a dénoncé la sélectivité et l'inaction du Conseil de sécurité dans l'application des résolutions concernant la protection des civils qui ont permis à Israël de recourir « à la force et aux punitions collectives » contre le peuple palestinien, en toute impunité. Israël a pu s'absoudre de ses obligations au regard du droit international, a ajouté M. Mansour, qui a présenté l'opération « plomb durci » menée par Israël dans la bande de Gaza en décembre-janvier derniers comme une « illustration évidente du mépris complet d'Israël pour les droits de l'homme et le droit à la protection de la population civile palestinienne ».

M. Mansour a ensuite rappelé les conclusions et recommandations du « rapport Goldstone », ajoutant que la culture d'impunité dont Israël « a bénéficié pendant plus de 40 ans » a renforcé les souffrances du peuple palestinien et sapé la crédibilité du droit international et de la communauté internationale dans son ensemble. La résolution sur le rapport Goldstone, adoptée par l'Assemblée générale le 5 novembre, marque un « pas important » dans le sens de la responsabilisation et de la justice, a-t-il estimé, avant d'appeler la communauté internationale à agir pour mettre fin à l'impunité d'Israël.

Quand les droits des civils palestiniens, y compris leur droit à la protection seront-ils assurés par ce Conseil? a demandé l'Observateur permanent. M. Mansour a appelé la communauté internationale à envoyer un message clair et ferme à la puissance occupante israélienne qu'elle ne tolérera plus ses actions illégales, ses violations et ses crimes, « car l'engagement en faveur des principes du droit international doit être placé au-dessus de toute autre considération qui se moque de notre système international ». M. Mansour a dit avoir « pris soigneusement note » des dispositions d'application de la résolution 1894 que vient d'adopter le Conseil de sécurité, car « elle correspond à la situation vécue par le peuple palestinien ». Il a, à cet égard, mis l'accent sur le paragraphe 4 de la résolution, dans lequel le Conseil se dit « disposé à intervenir, notamment en envisageant de prendre des mesures appropriées (...) en cas de conflit armé où des civils seraient pris pour cibles ou l'acheminement de secours humanitaires destinés à des civils serait délibérément entravé ». Il a conclu en souhaitant que cette disposition « soit prise en compte la prochaine fois que le Conseil de sécurité traitera de la question de Palestine ».

/...

Mme ASEIL AL-SHAHAIL (Arabie saoudite) a appelé les membres du Conseil de sécurité à prendre en considération les opinions des pays lorsqu'ils participent à ses séances plénières, afin de renforcer sa crédibilité et son efficacité. Il ne s'agit pas uniquement de s'asseoir à la table du Conseil, de faire une déclaration et de s'échanger des compliments, a-t-elle dit, faisant part du sentiment de frustration partagé par sa délégation et de nombreux pays après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution sur le rapport Goldstone. Comment comprendre que les pays qui insistent dans leurs déclarations sur la protection des civils dans les conflits armés votent dans le même temps contre une résolution dont c'est précisément le but, s'est-elle interrogée, estimant qu'il s'agissait là d'un exemple direct de la politique du deux poids deux mesures qui prévaut à l'intérieur et hors du Conseil.

/...

M. BASO SANGQU (Afrique du Sud) ...

/...

... Avant de conclure, M. Sangqu a demandé que la protection des civils soit traitée avec la même attention partout dans le monde, sans discrimination. Il a rappelé que les peuples de Somalie et de Palestine demandent, eux aussi, assistance et protection au Conseil de sécurité.

M. ABDALMAHMOOD ABDALHALEEM MOHAMAD (Soudan) a formé l'espoir qu'un jour les délibérations du Conseil de sécurité aboutiront à l'amélioration du sort des civils pendant les conflits armés. Il vaut mieux prévenir que guérir, dit le dicton, mais face aux violences, aux évictions et aux destructions qui sont le lot quotidien des Palestiniens qui subissent les foudres de l'industrie de la destruction utilisée par Israël, les consciences sont forcément troublées, a ajouté le représentant. Le Conseil de sécurité doit prendre en compte l'émotion internationale que suscitent les pratiques illégales israéliennes, hier à Gaza, aujourd'hui dans Jérusalem-Est, a-t-il dit. ...

/...

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a dit souscrire à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. En dépit des traités internationaux sur la protection des civils, comme la Quatrième Convention de Genève, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité en ce sens, on assiste à un écart croissant entre les normes de droit et la situation sur le terrain, a affirmé le représentant. Faisant référence au précédent débat du Conseil de sécurité sur le même thème, le 26 juin 2009, il a rappelé que de nombreuses délégations avaient alors appelé Israël à lever son blocus de Gaza. Or, a ajouté le représentant, Israël fait fi de tous ces appels ou décisions et continue de mener sa politique de siège de Gaza, de fermeture des points de passage, d'interdiction de l'aide humanitaire et de châtiments collectifs, sans parler du sort imposé aux populations du Golan syrien occupé.

Citant le rapport Goldstone, le représentant a accusé Israël d'avoir commis de nombreuses violations du droit international humanitaire, des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité. Ce rapport n'est pas le seul, a-t-il ajouté, avant de rappeler que l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général de transmettre le rapport Goldstone au Conseil de sécurité. Il a demandé à celui-ci quels engagements avaient été honorés par Israël depuis que le Conseil avait inscrit la protection des civils dans les conflits armés. Le représentant a ensuite affirmé que la situation des civils syriens dans le Golan syrien occupé était comparable à celle des Palestiniens de Gaza. Les pratiques israéliennes dans le Golan syrien occupé ont dépassé toutes les limites juridiques et éthiques, a-t-il affirmé, accusant Israël d'y avoir assigné à résidence un enfant de 2 ans. Il a demandé au Conseil d'obliger Israël à autoriser la reprise des visites des familles des habitants du Golan syrien occupé.

/...

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran) a souligné que depuis l'adoption il y a 10 ans de la résolution 1265, la réalité sur le terrain n'avait guère changé, en dépit de déclarations et de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela s'explique en grande partie, a-t-il ajouté, par l'échec fondamental de certaines parties à assurer le respect de leur obligation à protéger les civils. Il a donné comme exemple la situation en Palestine, dans la bande de Gaza en particulier, « la plus grande prison gardée par les autorités occupantes israéliennes ». Le représentant iranien a cité le rapport Goldstone, évoquant les attaques préméditées contre la population civile de Gaza. Il a affirmé que « la même cruauté avait été infligée par le régime israélien contre les civils lors des 33 jours d'agression contre le Liban, en 2006. Il s'agit pour l'Iran d'une violation du droit international et de la Quatrième Convention de Genève.

La délégation iranienne estime que « ceux qui sont à l'origine de ces violations, que ce soit en Palestine, au Liban, ou ailleurs dans le monde devraient être tenus pour responsables de leurs crimes contre la population civile innocente ». De « plus grands efforts sont nécessaires » à cet égard. Pour la République islamique d'Iran, « il y a malheureusement un fossé entre nos paroles et nos actes » et il n'existe aucune justification pour que le Conseil de sécurité demeure silencieux et n'entreprene aucune action envers les coupables de crimes de guerre du régime israélien », particulièrement lorsque ces crimes sont dénoncés par des organes d'enquête indépendants tels que la Mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza. « La communauté internationale, incarnée par le Conseil, n'a pas seulement le droit de prendre des mesures mais elle a la responsabilité d'agir », a-t-il affirmé, avant de mentionner aussi « la réalité brutale du ciblage de civils en Afghanistan ».

/...

M. ALBRECHT FREIHERR VON BOESELAGER (Ordre de Malte) a rappelé que les civils étaient devenus, au XX<sup>e</sup> siècle, des cibles ou des victimes de conflits armés de manière disproportionnée. Il a regretté que les viols ou mutilations de civils servent d'arme de guerre, que les camps de réfugiés soient l'objet de raids militaires et que les travailleurs humanitaires soient délibérément pris pour cible dans plusieurs régions du monde. Il a appelé le Conseil de sécurité à condamner vigoureusement ces pratiques. Après avoir rappelé les efforts de l'Ordre de Malte qui est actif aujourd'hui dans 120 pays, dont le Soudan, l'Afghanistan, le Liban, la République démocratique du Congo ou la « Palestine », M. von Boeselager a énuméré les formes de violence perpétrées le plus fréquemment contre des civils, notamment les attaques directes sur les populations civiles, les violences sexuelles, les attentats-suicide ou raids sur les camps de réfugiés, l'utilisation des populations civiles comme boucliers humains ou l'utilisation de bâtiments civils comme les hôpitaux pour la protection de combattants.

/...

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel